

Autorisation pour carte de sortie 2023 / 2024

Carte délivrée à partir du CE2

ELEVE

NOM Prénom Sexe M F

CLASSE

RESPONSABLE LEGAL ou RESPONSABLES LEGAUX

Madame, Monsieur

responsable(s) de l'enfant

autorise(nt) mon (notre) enfant à quitter l'établissement :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MIDI (11h45)				
SOIR (16h45)				

(cocher les jours et horaires autorisés)

Une fois le portail de l'établissement franchi, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'établissement.

L'enfant devra présenter sa carte de sortie afin de pouvoir quitter seul l'établissement.

En cas d'alerte pour évacuer l'établissement, la carte de sortie ne sera plus valide. Vous serez tenu de venir chercher vous-même votre enfant.

La carte de sortie est gratuite (joindre une photo d'identité). En cas de perte, le renouvellement de la carte coûtera 2 €.

Fait à le

Signature :